

SOCIETE TUNISIENNE
DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES ET COMPTABLES

DIRECTION COMPTABLE

ETATS FINANCIERS 2014

SOMMAIRE

I - PRESENTATION DE LA STEG

II - LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2014

III - LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014

Le Bilan

L'état de résultat

L'état des flux de trésorerie

IV - LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Respect des normes comptables

Principes et méthodes comptables pertinents et essentiels appliqués

Les notes sur le bilan

Les notes sur l'état de résultat

Les résultats par activité

V - AUTRES INFORMATIONS

Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature

Détermination du résultat fiscal

Les engagements hors bilan

VI - RAPPORTS DE L'AUDITEUR EXTERNE

VII - DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESENTATION DE LA STEG

PRESENTATION DE LA STEG

Dénomination Sociale :

Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz.

Statut Juridique :

La STEG est un Etablissement Public à caractère non administratif.
Elle a été créée par le décret-loi n° 8 du 3 avril 1962.

Siège Social :

38, Rue Kemal ATATURK - Tunis

Objet :

Production, transport et distribution de l'électricité et du gaz.

Effectif au 31.12.2014 :

13 324 agents dont :

- **en activité** : 12 749 agents
- **détachés** : 575 agents

Nombre de clients au 31.12.2014:

- **électricité** : 3 615 864 abonnés
- **gaz** : 708 878 abonnés

Investissements annuels moyens : (2012 à 2014) :

704 MDT

Chiffre d'affaires annuel moyen (hors taxes) (2012 à 2014) :

3 125 MDT

LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2014

Les principales caractéristiques ayant marqué l'exercice 2014:

INVESTISSEMENTS :

La poursuite de la réalisation du programme d'investissement dont l'enveloppe à fin 2014 s'est élevée à 673 MDT et se rapporte à la production 400 MDT, au transport 75 MDT, à la distribution d'électricité 102 MDT, au gaz 86 MDT et divers 10 MDT.

ACTIVITE ELECTRICITE :

Les ventes d'électricité ont augmenté de 536 MDT, soit 25,4%. La variation est plus ou moins importante et provient essentiellement de l'impact des ajustements tarifaires du 1er janvier et du 1er mai 2014. L'énergie appelée d'électricité a atteint 17 672 GWH en 2014 contre 17 087 GWH en 2013 ; soit une augmentation de 3,4 %. La part STEG s'élève à 14 116,6 GWH, la CPC 3 483 GWH, les auto-producteurs 92,9GWH et l'échange avec l'Algérie (-20,5) GWH.

Par source d'énergie la production STEG se répartit comme suit :

Gaz	13 235,1 GWH	93,8 %
Fuel et gas-oil	318,6 GWH	2,3 %
Hydraulique	55,9 GWH	0,4 %
Eolienne	507,0 GWH	3,6 %

La consommation spécifique globale a atteint 240,3 TEP/ GWH à fin 2014 contre 234,8 TEP/GWH à fin 2013.

ACTIVITE GAZ :

Les utilisations totales de gaz naturel ont atteint 5594 KTEP à fin 2014 contre 5485 KTEP à fin 2013.

Le prix moyen annuel d'achat de la TEP gaz est passé de 804,4 Dinars à fin 2013 à 821,2 Dinars à fin 2014.

RESULTATS :

Les revenus (hors taxes), énergie en compteur comprise, se sont élevés à 3 736 MDT à fin 2014 contre 2 968,6 MDT à fin 2013 ; soit une augmentation de 767,4 MDT.

Le résultat d'exploitation est passé de 284 MDT à fin 2013 à 257 MDT à fin 2014. Quant au résultat net de la période, il est passé de (-252) MDT à fin 2013 à (-1,7) MDT à fin 2014 suite principalement à une diminution des charges financières nettes de 265,6 MDT.

Le coût de revient du kWh distribué est passé de 266 millimes à fin 2013 à 273,8 millimes à fin 2014.

La comparaison du coût de revient au prix de vente moyen du kWh, qui a atteint 179,1 millimes à fin 2014 contre 147 millimes à fin 2013 dégage un résultat déficitaire par kWh distribué de (-94,7) millimes à fin 2014 contre (-119) millimes à fin 2013.

Le coût de revient de la TEP gaz passe de 856,1 DT à fin 2013 à 858,7 DT à fin 2014.

La comparaison du coût de revient au prix de vente moyen de la TEP, qui a atteint 421,2 DT à fin 2014 contre 341,7 DT à fin 2013, dégage un résultat déficitaire de (-437,5) DT par TEP à fin 2014 contre (-514,4) DT à fin 2013.

LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014

LE BILAN

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIFS	Notes	2014	2013
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	I-1	5 309 485	5 171 634
Moins : Amortissements		-4 969 583	-4 142 840
Actifs corporels immobilisés			
Immobilisations corporelles achevées	I-1	9 146 316 053	8 490 842 647
Moins: amortissements		-4 644 944 607	-4 319 908 816
Immobilisations corporelles en cours	I-1	1 664 766 406	1 701 988 581
Immobilisations financières	I-2	36 909 959	29 078 805
Moins : provisions		-5 973 129	-5 825 273
Total des actifs immobilisés		6 197 414 583	5 897 204 738
Total des actifs non courants		6 197 414 583	5 897 204 738
ACTIFS COURANTS			
Stocks	I-3	173 208 241	174 357 355
Moins : provisions		-17 360 641	-16 047 241
Clients et comptes rattachés	I-4	1 140 037 005	948 242 111
Moins : provisions		-174 578 691	-139 259 531
Autres actifs courants	I-5	63 470 118	59 316 266
Moins : provisions		-6 776 145	-7 542 864
Autres actifs financiers	I-6	4 661 570	2 905 992
Liquidités et équivalents de liquidités	I-7	553 528 368	815 675 443
Total des actifs courants		1 736 189 824	1 837 647 529
TOTAL DES ACTIFS		7 933 604 407	7 734 852 267

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

EN DT

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2014	2013
CAPITAUX PROPRES			
Fonds de dotation		75 194 652	75 194 652
Réserves légales		235 002	235 002
Autres capitaux propres	I-8	1 449 961 421	1 402 240 940
Résultats reportés		-366 781 107	-114 775 279
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 158 609 968	1 362 895 315
Résultat de l'exercice		-1 732 919	-252 005 828
Total des capitaux propres avant affectation		1 156 877 049	1 110 889 487
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	I-9	4 292 151 503	4 018 857 680
Dépôts de garantie		271 731 342	235 590 822
Provisions pour risques et charges	I-10	330 887 980	314 792 509
Autres passifs non courants	I-11	1 009 000	1 009 000
Total des passifs non courants		4 895 779 825	4 570 250 011
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	I-12	1 231 504 102	1 320 492 032
Autres passifs courants	I-13	351 747 053	439 138 462
Concours bancaires et autres passifs financiers	I-14	297 696 379	294 082 275
Total des passifs courants		1 880 947 533	2 053 712 769
TOTAL DES PASSIFS		6 776 727 358	6 623 962 780
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 933 604 407	7 734 852 267

L'ETAT DE RESULTAT

ETAT DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2014

EN DT

LIBELLES	Notes	2014	2013
REVENUS	II-1	3 736 001 807	2 968 623 250
Subvention d'exploitation	II-2	2 323 093 080	2 768 794 154
Coût des ventes	II-3	-5 767 316 693	-5 396 452 783
MARGE BRUTE		291 778 194	340 964 621
Autres produits d'exploitation	II-4	73 663 507	64 818 626
Frais d'administration		- 44 395 182	- 43 949 928
Autres charges d'exploitation	II-5	- 63 575 234	- 77 786 859
RESULTAT D'EXPLOITATION		257 471 285	284 046 460
Charges financières nettes	II-6	- 234 090 191	- 499 705 145
Produits des placements	II-7	12 983 838	5 117 445
Autres gains ordinaires	II-8	5 008 285	10 264 473
Autres pertes ordinaires	II-9	- 10 577 519	- 9 673 455
RESULTAT DES ACTIVITES			
ORDINAIRES AVANT IMPOT		30 795 699	-209 950 222
Impôt sur les bénéfices		- 32 528 618	- 42 055 606
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 1 732 919	- 252 005 828

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

AU 31 DECEMBRE 2014

EN DT

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2014	2013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net :	-1 732 919	-252 005 828
Effets des modif. compt sur les résultats reportés	0	4 011 995
Ajustements pour :		
- Amortissements & provisions	393 025 525	378 738 740
- Amortissement des subventions	-77 440 801	-73 313 335
- Gains et pertes de change latents	26 873 504	288 628 834
Variation des :		
- Stocks	1 149 114	613 793
- Clients et comptes rattachés	-191 794 894	-33 207 411
- Autres actifs courants	-5 909 429	-17 889 523
- Fournisseurs d'exploitation	-25 861 199	-211 408 386
- Autres passifs courants	-88 104 612	89 675 100
- Résultat des cessions	-1 038 658	-1 915 845
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	29 165 630	171 928 135
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Cession d'immobilisations corporelles	6 178 933	7 863 521
Cession d'immobilisations financières	-833 954	4 517 469
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-137 851	-744 004
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-701 572 059	-818 695 816
Acquisitions d'immobilisations financières	-6 997 200	-4 567 400
Flux de trésorerie liés à l'investissement	-703 362 131	-811 626 230
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emprunts	459 360 682	727 763 937
Subventions d'investissements	125 161 282	105 577 116
Dépôts de garanties engagées	52 572 381	35 738 864
Remboursement d'emprunts	-209 380 551	-188 925 089
Dépôts de garanties décaissés	-16 431 864	-13 614 075
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	411 281 930	666 540 753
VARIATION DE TRESORERIE	-262 914 571	26 842 658
Trésorerie au début de l'exercice	815 593 221	788 750 565
Trésorerie à la fin de l'exercice	552 678 650	815 593 221

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les présents états financiers ont été arrêtés par référence aux normes comptables tunisiennes sauf les dettes en monnaies étrangères pour lesquelles la STEG applique les normes internationales.

Les bases de mesure et principes comptables spécifiques qui ont été utilisés pour l'arrêté de ces états financiers se résument comme suit :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la STEG sont constituées principalement de logiciels informatiques. Elles sont évaluées au coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 ans.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la STEG, amortissables ou en cours de réalisation, sont évaluées au coût d'acquisition ou de production et font l'objet d'un amortissement linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

• bâtiments	50 ans
• équipement de distribution	25 ans
• équipement de transport	25 ans
• équipement de production hydraulique	25 ans
• équipement de production TV & TAC	20 ans
• équipement Gaz	20 ans
• matériel de production diesel	10 ans
• gros outillage	10 ans
• matériel de téléphonie	10 ans
• ascenseurs bâtiments industriels	10 ans
• Equipements de cuisine	10 ans
• matériel de transport	5 ans
• équipement de bureau	5 ans
• matériel de sécurité	5 ans
• équipement informatique	3 ans

Capitalisation des charges d'emprunts

Les charges d'emprunts encourues pendant la période de construction sont incorporées au coût du bien donnant droit à capitalisation de telles charges.

L'immobilisation des charges d'emprunts est suspendue pendant les périodes de longue interruption des travaux. La STEG cesse également l'immobilisation des charges d'emprunts dès l'achèvement total ou partiel des travaux (projet avec plusieurs parties constitutives indépendantes).

Les immobilisations existantes, (centrales, lignes et postes HT) ont fait l'objet d'une étude sur les coûts de leur démantèlement. A compter de 2007, le coût de démantèlement est incorporé dans la valeur initiale des immobilisations.

Pièces de rechanges spécifiques (pour centrales de production d'électricité...)

Les pièces des rechanges sont habituellement inscrites en stock et comptabilisées dans le résultat lors de leurs consommations. Toutefois, les pièces de rechange principales et le stock de pièces de sécurité constituent des immobilisations corporelles si la STEG compte les utiliser sur plus d'un exercice.

De même, si les pièces de rechange (spécifiques) ne peuvent être utilisées qu'en association avec une immobilisation corporelle (non interchangeables) et que l'on s'attend à ce que leur utilisation soit irrégulière, elles sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur une période ne dépassant pas la durée d'utilité de l'actif s'y rapportant.



Coût de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de remise en état des sites d'exploitation

Les coûts de démantèlement et d'enlèvement des immobilisations techniques et de remise en état des sites d'exploitation (centrales de production d'électricité, postes et lignes HT, usine GPL, station d'El Borma...) sont estimés et incorporés aux coûts d'acquisition des immobilisations corporelles concernées en contrepartie de provisions pour risques et charges, après leur actualisation pour tenir compte de l'effet de la valeur temps de l'argent, pour être amortis sur les durées d'utilité probables de ces immobilisations corporelles.

Les profits résultant de la sorties des actifs ne sont pris en compte même si cette sortie est étroitement liée à l'évènement à l'origine des provisions pour coûts de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de la remise en état des sites d'exploitation.



De telles provisions ne sont constituées que lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite incombant à la STEG de démanteler et d'enlever les actifs et de remettre en état les sites d'exploitation. L'augmentation de ces provisions due à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

Cette méthode de comptabilisation issue de l'application des dispositions des normes comptables internationales IAS 16, Immobilisations corporelles, et IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, remplace celle préconisée par la norme comptable Tunisienne NCT 05, Immobilisations corporelles, jugée moins pertinente.

En effet, le paragraphe 32 de cette norme prévoit que « dans le cas d'une acquisition pour laquelle d'importants coûts démantèlement, de déplacement ou de remise en état devront être engagés à la fin de la durée d'utilisation, ceux-ci devront être déduits de la valeur résiduelle escomptée de l'immobilisation, ce qui induira une augmentation de la charge d'amortissement annuelle. Tout solde négatif en résultant devra être provisionné au passif. »



3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les prises de participation sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, hormis les frais.

A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur intrinsèque ou boursière s'il s'agit de titres cotés.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.



4. CHARGES REPORTEES

En règle générale, les charges engagées par la STEG au cours d'un exercice sont imputées en totalité à cet exercice. Toutefois, les charges pouvant avoir un impact bénéfique sur les résultats futurs sont portées à l'actif du bilan sous la rubrique « autres actifs non courants », puis résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits.



5. STOCKS

Les stocks sont valorisés initialement à leur coût d'acquisition incluant, en plus du prix d'achat, les frais d'approche : droits de douane, frais de transport, d'assurance et autres frais accessoires.

A la date de clôture, les stocks sont valorisés en appliquant la méthode du coût moyen pondéré.

La provision des stocks au niveau de la STEG est calculée par plusieurs critères à savoir :

- 100% sur les articles rossignols du magasin Rossignol
- 15% sur le stock des combustibles impompable.
- La différence entre le cout d'achat et le prix de vente du gaz naturel qui multiplie la quantité du gaz détenue dans les pipes et destinée à la revente.
- Provision sur la base des taux de couverture pour les autres. Cette provision est déterminée selon une matrice du pourcentage de dépréciation en fonction de la couverture et de la nature du matériel.
- Pour les articles en stocks qui n'ont pas subi une consommation pendant les trois dernières années, le taux de provision pour dépréciation de valeur maximum appliqué est de 40%.



6. EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement (en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les emprunts libellés en monnaies étrangères).

A la date de clôture, les emprunts en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. L'écart de change, perte ou gain, qui en résulte est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice (méthode préconisée par les normes comptables internationales).

Enfin, les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

7. OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la STEG sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Lors du règlement, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte inscrite dans le résultat de l'exercice.

A la date de clôture, les éléments en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

8. REVENUS :

Les ventes

Les ventes d'électricité et de gaz sont constatées en produits à l'émission des factures intermédiaires (factures d'acomptes) ou définitives.

Avances sur consommation

Les avances sur consommations ne font pas partie des revenus proprement dits. A leur réception, elles sont traitées comme des dépôts et cautionnements reçus et présentées parmi les passifs non courants. Elles sont débitées préalablement à la rupture des contrats d'abonnement.

Energie en compteurs ou « énergie livrée non facturée »

A la fin de la période comptable (année ou semestre), l'énergie livrée et non encore facturée est estimée et prise en compte parmi les revenus.

Les quantités de cette énergie livrée et non facturée sont déterminées à partir des éléments de la dernière facturation et ce pour chaque client.

L'évaluation est faite sur la base du prix de vente moyen de la dernière période de facturation. Une décote de 15% est faite pour tenir compte des charges restant à engager (relève, facturation, etc.).

Travaux et Prestations Remboursables « TPR »

Les revenus de la STEG découlant de la réalisation de travaux ou de la prestation de services facturables à des tiers sont comptabilisés au fur et à mesure que les factures sont émises.

A la date de clôture, les revenus issus de travaux ou services partiellement exécutés sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement prescrite par les normes comptables en vigueur.

Le degré d'avancement est déterminé par un examen technique des travaux exécutés à la date de clôture et leur rapprochement avec ceux à exécuter.

Les revenus réalisés selon cette méthode et non encore facturés sont rapportés au résultat de l'exercice en contrepartie de comptes à régulariser (produits à recevoir).

9. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les sommes encaissées des tiers comme contribution au financement des investissements sont constatées en subventions d'investissement au niveau des capitaux propres et rapportées au résultat selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

10. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

a. Provision pour charge – frais d'assurance CPC

Cette provision est constituée pour couvrir les frais d'assurance contestés par la STEG et faisant l'objet d'une retenue lors du règlement des factures d'achats d'électricité auprès de CPC.

En outre une nouvelle provision est constituée pour faire face au risque né d'un litige lié à la détermination de la composante fixe de puissance.

b. Provision pour charge – frais de démantèlement

La STEG a constitué à partir de 2006 des provisions pour faire face aux coûts de démantèlement des équipements (centrales) à la fin de leur vie utile. En 2007, elle a étendu ces provisions pour couvrir ses principales installations : les centrales non encore prises en charge, les lignes HT, les postes HT ainsi que les ouvrages gaz (usine GPL et station d'El Borma).

Les normes comptables internationales IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 37 Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels ont été adoptées pour le traitement comptable de ces coûts d'abandon. Le taux d'actualisation adopté est de 6%. Un taux d'inflation de 5,5% a été retenu pour cette année.

c. Provision pour charge – avantages au personnel

Etant donné que les états financiers arrêtés au 31 décembre de chaque année doivent présenter de façon exhaustive les passifs de la société, la STEG a décidé pour la première fois en 2010, de comptabiliser les passifs dus au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les passifs sont définis conformément au cadre conceptuel tunisien de la comptabilité. Toutefois en absence d'une norme tunisienne qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des passifs liés aux avantages du personnel en l'occurrence les avantages postérieurs à l'emploi, le recours à la norme internationale l'IAS 19 Avantages du personnel, qui est fondée sur un cadre conceptuel international similaire à celui tunisien, s'avère indispensable pour le traitement de ces avantages dont la valeur est jugée significative.

En effet, dès la titularisation d'un agent STEG, il acquiert un droit à une indemnité de départ à la retraite qui correspond à six salaires.

La norme internationale IAS 19 classe cet avantage parmi les autres avantages à long terme. Elle exige que le montant comptabilisé au passif pour les autres avantages à long terme soit égal au total de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définitives à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont décrites comme suit :

- Taux d'augmentation des salaires 4,45% ;
- Le taux d'actualisation est de 6,21%.

11. COMPTABILISATION DE LA SUBVENTION INDIRECTE

(GAZ ALGERIEN)

A partir de 2007, pour l'établissement des états financiers, la STEG a procédé à la comptabilisation de la subvention d'exploitation accordée par l'Etat sous forme de prix bonifié. En effet, nos achats de gaz auprès de SOTUGAT et ETAP sont comptabilisés à un prix fixe de 90,800 DT qui ne reflète pas la valeur économique du produit telle que manifestée par son cours international. Ce changement de méthode nous permet de nous conformer aux normes comptables tunisiennes.

LES NOTES SUR LE BILAN

Note n°I- 1-a- Immobilisations incorporelles :

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles nettes s'élèvent au 31/12/2014 à 339 902 Dinars contre 1 028 794 Dinars au 31/12/2013.

	Situation au 1er janvier	Mouvements de 2014		Situation à fin 2014
		Entrées	Sorties	
Logiciels	5 171 634	137 851		5 309 485
-Amortissements	-4 142 840	-826 743		-4 969 583
Total net en DT	1 028 794	-688 892	0	339 902

Note n°I-1-b- Evolution des immobilisations brutes :

Les immobilisations corporelles ont passé de 8 490 842 647 Dinars à fin décembre 2013 à 9 146 316 053 Dinars à fin décembre 2014.

	Situation au 1er janvier	Mouvements de 2014		Situation à fin 2014
		Entrées	Sorties	
Equipement de production & lignes	7 416 183 748	605 460 877	14 134 724	8 007 509 901
Terrains & constructions	624 932 785	61 146 656		686 079 441
Matériel de comptage & autres	323 536 685	876	3 606 940	319 930 621
Matériel roulant	79 818 181	5 961 146	1 252 493	84 526 834
Mobilier & matériel de bureaux	46 371 248	3 097 947	1 199 938	48 269 257
Total en DT	8 490 842 647	675 667 502	20 194 095	9 146 316 053

Evolution après amortissements et provisions :

	Immobilisations brutes	Amortissements & provisions		Immobilisations nettes
		Antérieurs	2014	
Equipement de production & lignes	8 007 509 901	3 710 778 373	146 792 280	4 149 939 247
Terrains & constructions	686 079 441	342 233 262	12 096 231	331 749 948
Matériel de comptage & autres	319 930 621	318 880 527	10 644	1 039 450
Matériel roulant	84 526 834	67 032 514	2 443 158	15 051 162
Mobilier & matériel de bureaux	48 269 257	43 841 131	836 488	3 591 638
Total en DT	9 146 316 053	4 482 765 806	162 178 801	4 501 371 446

Note n°1-1-c- Immobilisations en cours brutes :

Immobilisations en cours brutes en DT	2014	2013
		1 664 766 406
Les principaux projets en cours de réalisation concernent :		
La production d'électricité	1009 MD	1068 MD
Le transport d'électricité	283 MD	264 MD
La distribution d'électricité	75 MD	74 MD
Le gaz	252 MD	207 MD
Avances sur travaux Electricité	35 MD	76 MD
Avances sur travaux Gaz	5 MD	8 MD
Divers	4 MD	4 MD

Note n°1- 2 - Immobilisations financières :

	2014		2013	
	Montants	Provisions	Montants	Provisions
Emprunt Obligataire 2014	5 000 000			
Effets à recevoir à long terme	741 142		403 282	
Prêts accordés au personnel	18 717 032		18 080 822	
Titres de participation	11 451 724	-5 074 853	9 593 574	-4 968 230
Dépôts et cautionnement	1 000 060	-898 276	1 001 127	-857 043
Total en DT	36 909 959	-5 973 129	29 078 805	-5 825 273

a) Les prêts au personnel : Ils se composent essentiellement de prêts pour l'accèsion à la propriété immobilière.

b) Les titres de participation : Le portefeuille titres de participation s'élève à 12,8 MDT au 31 décembre 2014 dont 11,4 MDT libérés. Les participations concernent 32 entreprises dont 2 en veillesse et 7 en liquidation. La provision pour dépréciation du portefeuille titres s'élève à 5,2 MDT et concerne 17 entreprises dont 10 entièrement provisionnées. L'année 2014 s'est caractérisée par la libération du reste de la souscription au capital du Technopole de « Borj Cedria » à raison de 1,9 MDT et la liquidation totale de la « SODAD ».

Le portefeuille se compose essentiellement des titres:

- Technopole Borj Cedria	: 3 849 900 TND
- STB	: 1 166 394 TND
- Joint-gas	: 2 559 050 TND
- Elmed Etude	: 1 350 000 TND
- STEG Energies renouvelables	: 1 750 000 TND

Note n°1- 3 - Stocks :

Les stocks d'exploitation (matières consommables, matières premières et produits finis) se sont élevés à fin 2014 à 138 335 080 Dinars et ont été provisionnés à raison de 16 250 769 Dinars. Les stocks d'investissement (Compteurs, transformateurs et disjoncteurs) se sont élevés à fin 2014 à 34 873 161 Dinars et la provision y afférente s'est élevée à 1 109 872 Dinars.

	2014	2013
STOCKS D'EXPLOITATION	138 335 080	148 011 012
Matières premières	34 109 906	51 669 646
Fuel lourd	9 228 113	30 348 485
Gaz oil	18 045 370	14 973 128
Gaz	6 836 423	6 348 033
Matières consommables	103 287 307	92 244 028
Pièces de rechanges	29 756 526	28 976 911
Fils & câbles	33 393 505	28 258 484
Supports et isolateurs	16 101 908	11 681 135
Matériel & outillage	10 025 595	11 775 077
Matériel de distribution gaz	8 869 948	6 806 671
Autres matières consommables	5 139 825	4 745 750
Produits finis GPL	672 206	3 876 533
Autres articles de stocks	265 661	220 805
STOCKS D'INVESTISSEMENT (Compt., transf.,disjonct)	34 873 161	26 346 343
VALEUR BRUTE DES STOCKS	173 208 241	174 357 355
Provision sur stock d'exploitation	-16 250 769	-14 978 607
Provision sur stock immobilisé	-1 109 872	-1 068 634
STOCKS NETS EN DT	155 847 600	158 310 114

Note n°1- 4 - Clients et comptes rattachés :

Le solde des créances clients et comptes rattachés a augmenté durant l'année 2014 pour passer de 948 242 111 Dinars en 2013 à 1140 037 005 Dinars au 31 décembre 2014.

	2014		2013	
	Montants	Provisions	Montants	Provisions
Créances /abonnés ordinaires BT & Gaz	433 987 330	-44 543 675	366 990 261	-38 021 375
Créances /Etat & Administrations	345 995 383	-74 867 330	321 360 881	-56 245 578
Créances actives	341 965 347		317 330 845	
Créances impayées	4 030 036		4 030 036	
Créances /Industriels	241 014 706	-14 050 267	184 620 070	-13 034 653
CPC, gaz naturel	35 905 482		27 030 087	
Autres industriels	203 190 960		155 671 718	
Créances impayées	1 918 265		1 918 265	
Créances douteuses	52 329 091	-40 906 688	39 997 334	-30 811 630
Créances, factures à établir	97 519 538		62 304 358	
Energie livrée et non facturée	92 393 349		59 655 829	
Créances en cours de régularisation	5 126 189		2 648 529	
Abonnés, effets à recevoir	659 194	-75 059	356 900	-75 059
Autres créances	1 306 786	-135 672	1 533 243	-1 071 236
Sous total en DT	1 172 812 028	-174 578 691	977 163 046	-139 259 531
Redevances RTT	-23 635 244		-20 798 901	
Clients créditeurs (à affecter)	-9 139 779		-8 122 034	
Total en DT	1 140 037 005	-174 578 691	948 242 111	-139 259 531

Note n°I- 5- Autres actifs courants :

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2014 à 63 470 118 Dinars contre 59 316 266 Dinars au 31 décembre 2013.

	2014		2013	
	Montants	Provisions	Montants	Provisions
Fournisseurs débiteurs	1 698 391	-538 812	1 781 164	-587 091
Fournisseurs avances & acomptes	398 279		410 729	
Emballages à rendre	119 370	-118 470	118 470	-118 470
Avaries sur matériels importés	536 589	-420 342	465 959	-468 621
Autres fournisseurs débiteurs	644 153		786 006	
Personnel	23 537 915	-316 700	12 852 599	-294 300
Avances & acomptes	23 303 557		14 294 742	
Dépassements quota de gratuité	497 970		549 539	
Fonds de solidarité	-1 239 212		-3 016 044	
Agents parties débiteurs	316 804	-316 700	294 765	-294 300
Autres créances	658 796		729 597	
Etat	11 376 176		7 427 665	
Crédit d'impôt	4 804 147			
Retenues à la source	2 379 309		1 156 425	
Participation au branchement gaz	4 192 720		6 271 240	
Parties liées	1 385 759	-1 385 759	1 385 759	-1 385 759
Créances sur stés filiales	1 385 759	-1 385 759	1 385 759	-1 385 759
Autres débiteurs	8 417 833	-4 534 874	7 267 773	-5 275 714
Dégâts causés aux biens de la STEG	2 403 397	-2 288 262	2 290 884	-2 290 801
Divers	6 014 436	-2 246 612	4 976 889	-2 984 913
Compte de régularisation	15 760 067		27 488 110	
Charges constatées d'avances	15 658 017		27 384 312	
Produits à recevoir	102 051		103 798	
Comptes d'attente débiteurs	1 293 976		1 113 196	
Total en DT	63 470 118	-6 776 145	59 316 266	- 7 542 864

Note n°I- 6 - Autres actifs financiers :

Les autres actifs financiers s'élèvent à fin 2014 à 4 661 570 Dinars contre 2 905 992 Dinars à fin 2013.

	2014	2013
Prêts à - 1 an	4 661 570	2 905 992
Total en DT	4 661 570	2 905 992

Note n°I-7 - Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont passé de 815 675 443 Dinars au 31 décembre 2013 à 553 528 368 Dinars au 31 décembre 2014.

	2014	2013
Banques et chèques postaux	541 073 992	806 530 578
Chèques, quittances à encaisser	12 353 527	8 351 800
Effets remis à l'encaissement	18 103	684 042
Caisses	82 746	109 023
Total en DT	553 528 368	815 675 443

Note n°I- 8- Mouvements des capitaux propres :

	2014	Mouvements de 2014		2013
		Entrées	Sorties	
Fonds de dotation	75 194 652			75 194 652
Réserve légale	235 002			235 002
Réserve spéciale de réévaluation	417 380 911			417 380 911
Réserve spéciale de réinvestissement	2 153 193			2 153 193
Autres réserves	31 394 605			31 394 605
Subventions d'investissement	999 032 712	125 161 282	77 440 801	951 312 231
Résultats reportés	-366 781 107	-252 005 828		-114 775 279
Résultat de l'exercice	-1 732 919			-252 005 828
Total en DT	1 156 877 049	-126 844 546	77 440 801	1 110 889 487

Note n°I- 9- Emprunts :

L'endettement durant l'année 2014 peut être détaillé comme suit :

	2014	2013
Dettes à long terme au 1er janvier	4 018 857 680	3 229 243 085
Utilisations de l'année	459 767 511	727 707 849
Actualisation	74 747 835	319 568 458
Sous Total ...	4 553 406 571	4 276 519 392
Transfert à court terme	-261 221 523	-257 661 712
Total en DT	4 292 151 503	4 018 857 680
Endettement à court terme (note I -14)	297 696 379	294 082 276
Endettement financier total en DT	4 589 847 881	4 312 939 956

L'analyse de la structure des emprunts par devise à fin 2014 permet de constater que l'Euro représente 77 %, le Dollar US 4 % et le Dinar Koweïtien 13 % soit un total de 94 % des emprunts. Il est à remarquer que le dinar tunisien représente 3 % des emprunts.

Note n°I- 10 - Provisions pour risques & charges :

	2014	2013
Provisions pour risques	20 000	20 000
Risque fiscal	20 000	20 000
Provisions pour charges	319 547 228	306 882 904
CPC, autres litiges	5 224 919	5 133 413
Charges d'assurance CPC	9 364 914	8 871 621
Démantèlement des équipements	230 523 221	216 739 030
Indemnités à servir sur fonds social	52 099 516	55 508 849
Personnel, indemnités de départ à la retraite	-23 665 342	-25 370 009
Déficit vendeur British Gaz (*)	46 000 000	46 000 000
Autres provisions	11 320 752	7 889 605
Actions en justice	11 320 752	7 889 605
Total net en DT	330 887 980	314 792 509

(*) Cette provision correspond aux déficits vendeurs sur les sites Hasdrubal et Miskar exploités par British Gaz. Ces déficits, quoique facturés, sont sujet de négociation entre les parties concernées depuis la fin de l'exercice 2010. Par conséquent et compte tenu des éléments d'informations disponibles, le sort final de cette situation reste incertain.

Note n°I- 11 - Autres passifs non courants :

	2014	2013
Crédit Trésor	244 000	244 000
Versements reçus sur augmentation de capital	765 000	765 000
Total en DT	1 009 000	1 009 000

Note n°I- 12- Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des comptes fournisseurs a passé de 1 320 492 032 Dinars au 31 décembre 2013 à 1 231 504 102 Dinars au 31 décembre 2014.

	2014	2013
Fournisseurs d'exploitation Electricité	175 983 165	137 884 655
Locaux	132 443 318	114 717 778
Etrangers	43 539 847	23 166 877
Fournisseurs d'exploitation Gaz	822 956 167	890 493 697
Locaux	681 555 301	667 795 238
Etrangers	141 400 866	222 698 459
Fournisseurs d'immobilisations Electricité	187 874 994	267 407 613
Locaux	43 076 365	44 627 539
Etrangers	144 798 629	222 780 074
Fournisseurs d'immobilisations Gaz	35 328 562	18 922 675
Locaux	12 340 994	14 027 235
Etrangers	22 987 568	4 895 440
Factures bloquées	1 972 347	2 698 937
Fournisseurs, soldes à régulariser	7 388 867	3 084 455
Total en DT	1 231 504 102	1 320 492 032

Note n°I- 13 - Autres passifs courants :

Les autres passifs courants ont passé de 439 138 462 Dinars en 2013 à 351 747 053 Dinars à fin 2014.

	2014	2013
Clients, avances reçues	168 737 409	190 950 706
Personnel	57 435 901	53 523 358
Rappels, congés & charges à payer	46 869 497	44 029 424
Mutuelle	10 566 404	9 493 934
Etat	82 258 193	160 107 268
Impôt sur les sociétés à payer	0	23 861 096
Commission de garantie	3 919 702	12 981 322
Surtaxe municipale	67 470 305	71 037 105
TVA & retenues à la source	9 079 942	49 226 481
Autres impôts et taxes	1 553 106	3 001 264
Contribution RTT	16 418 289	9 385 264
CNPRS	8 693 978	8 333 742
Autres créditeurs	18 438 420	16 838 122
Total en DT	351 747 053	439 138 462

Note n°I- 14- Concours bancaires & autres passifs financiers :

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élevaient au 31 décembre 2014 à 297 696 379 Dinars contre 294 082 275 Dinars au 31 décembre 2013. Le détail de ces derniers est présenté comme suit :

	2014	2013
Crédit & Avance du trésor public	1 212 400	1 212 400
Concours bancaire	849 718	82 222
Crédit à court terme actualisé	56 007 465	67 832 782
Reclassement LMT vers CT	205 214 058	189 828 930
Charges d'intérêt à payer	34 412 738	35 125 941
Total en DT	297 696 379	294 082 275

LES NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Note N° II-1- Revenus

Les revenus de la STEG durant l'année 2014 totalisent la somme de 3 736 001 807 Dinars contre 2968 623 250 Dinars à fin 2013.

	2014	2013
Ventes d'électricité	2 649 708 552	2 113 699 618
Basse tension	1 229 216 416	995 311 809
Moyenne tension	1 128 330 047	936 110 054
Haute tension	292 162 089	182 277 755
Ventes de gaz naturel	900 108 155	707 111 913
Basse pression	179 997 024	144 727 684
Moyenne pression	213 635 198	170 812 848
Haute pression	506 475 933	391 571 381
Ventes de GPL	144 518 766	148 871 136
Butane	50 605 231	52 088 192
Propane	50 402 100	58 389 024
Gazoline	43 511 435	38 393 920
Autres revenus	12 134 291	12 498 846
Travaux	9 802 993	10 260 154
Prestations de services	311 442	175 211
Ventes de matériel	1 776 400	1 966 077
Ventes de sous produits	243 456	97 404
Variation de l'énergie livrée et non facturée	32 736 370	-15 431 082
Variation du stock GPL	-3 204 327	1 872 819
Total en DT	3 736 001 807	2 968 623 250

Note N° II-2- Subventions d'Exploitation

La subvention directe est une subvention d'équilibre accordée par l'Etat à la STEG en vue de soutenir et de maintenir son équilibre financier étant donné que les prix de vente des produits de la STEG sont fixés par le Ministère de tutelle.

La subvention indirecte résulte de la différence entre le prix international du gaz algérien et son prix de cession à la STEG.

	2014	2013
Subvention indirecte sur l'achat du gaz algérien	2 270 093 080	1 918 794 154
Subvention directe reçue	53 000 000	850 000 000
Total en DT	2 323 093 080	2 768 794 154

Note N° II-3- Coût des Ventes

Le coût des ventes s'élève au 31 décembre 2014 à 5 767 316 693 Dinars contre 5 396 452 783 Dinars à fin 2013, soit une augmentation de 370 863 910 Dinars.

	2014	2013
Achats	5 128 738 107	4 834 184 361
Variation stock matières	6 498 420	3 312 816
Services extérieurs	133 857 529	112 865 932
Frais de personnel	334 226 340	330 237 570
Impôts et taxes	14 131 268	10 850 539
Dotations aux amortissements	340 916 356	315 621 295
Ventes de déchets	-4 368	-147 689
Travaux faits par l'entreprise	-66 273 330	-88 872 586
Frais administratifs	-44 395 182	-43 949 928
S/Total en DT	5 847 695 141	5 474 102 310
Résorption de la participation des tiers	-77 440 801	-73 306 194
Transfert de charges	-2 937 647	-4 343 333
Total en DT	5 767 316 693	5 396 452 783

a) Les achats de combustibles : Les achats de combustibles ont atteint 4600,8 MDT à fin 2014 contre 4426,3 MDT à fin 2013 enregistrant une augmentation de 174,5 MDT ; soit 3,9%.

b) Les frais de personnel : Les frais de personnel ont passé de 330 237 570 Dinars en 2013 à 334 226 340 Dinars en 2014 enregistrant une augmentation de 3 988 770 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

	2014	2013
Salaires et appointements	257 484 293	252 179 399
Charges patronales	52 723 642	52 285 271
Autres	24 018 404	25 772 900
Total en DT	334 226 340	330 237 570

Note N° II-4- Autres Produits d'Exploitation

	2014	2013
Récupérations de frais	46 895 052	29 316 740
Reprises sur provisions	21 897 573	30 116 597
Pénalités sur marchés	4 330 455	4 721 967
Autres produits d'exploitation	540 428	663 322
Total en DT	73 663 507	64 818 626

Note N° II-5- Autres Charges d'Exploitation

	2014	2013
Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs	52 469 943	72 832 634
Autres Dotations aux provisions	6 579 666	1 070 773
Dons & subventions	1 449 482	1 212 406
Autres charges	3 076 143	2 671 046
Total en DT	63 575 234	77 786 859

Note N° II-6- Charges Financières Nettes

Les charges financières se sont élevées à 234 090 191 Dinars à fin 2014 contre 499 705 145 Dinars à fin 2013. Les charges capitalisées et incorporées aux coûts des immobilisations se sont élevées à 24,9 MDT à fin 2014 contre 39,8 MDT à fin 2013.

	2014	2013
Charges d'intérêts sur emprunts	106 178 491	101 790 908
Intérêts sur emprunts	106 088 130	101 735 273
Autres charges sur emprunts	90 362	55 635
Autres charges financières	70 913	38 780
Charges financières liées à des Ex. antérieurs	301 991	1 483 518
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	824 639	452 225
Ch. Fin. liées à l'actual. des C de démantèlement	12 974 778	12 207 136
Produits financiers	-14 175 612	-13 004 012
Reprises sur provision pour charges financières	-111 600	-770 175
Produits de crédits à la clientèle	-5 011 667	-5 282 090
Autres produits financiers	-9 052 344	-6 951 747
Résultat de change	127 914 990	396 736 590
Pertes de change réalisées	126 791 406	117 572 565
Pertes de change latentes	93 641 889	323 248 043
Reprise sur provision pour pertes de change	-46 134 482	-31 691 348
Gains de change réalisés	-37 601 246	-11 512 137
Gains de change latents	-8 782 577	-880 533
Total net DT	234 090 191	499 705 145

Note N° II-7- Produits des Placements

La STEG a multiplié ses placements ponctuels de courte durée ce qui a engendré l'augmentation des produits de placement au cours de 2014 pour atteindre les 12 983 838 Dinars contre 5 117 445 Dinars en 2013.

	2014	2013
Revenus des placements et autres	12 983 838	5 117 445
Total en DT	12 983 838	5 117 445

Note N° II-8- Autres Gains Ordinaires

Le solde de cette rubrique est passé de 10 264 473 Dinars en 2013 à 5 008 285 Dinars à fin 2014.

	2014	2013
Produits nets de cessions d'immobilisations	4 451 087	6 018 657
Autres gains ordinaires	557 199	4 245 816
Total en DT	5 008 285	10 264 473

Note N° II-9- Autres Pertes Ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 10 577 519 Dinars au 31 décembre 2014 contre 9 673 455 Dinars au 31 décembre 2013.

	2014	2013
Pertes sur cessions d'immobilisations	3 412 429	4 102 812
Pertes sur dégâts matériels	4 956 169	928 091
Autres pertes	2 208 921	4 642 552
Total en DT	10 577 519	9 673 455

LES RESULTATS PAR ACTIVITE

I. Présentation des états financiers :

Le Ministère de l'industrie de l'énergie et des PME a demandé d'établir des états financiers par activité (gaz et électricité).

Le Conseil d'Administration du 22/03/2001 a décidé, après avoir été convaincu des énormes difficultés d'établir des bilans séparés qui soient fiables et représentatifs, de se limiter à l'établissement d'un état de résultat pour chaque activité sachant que le système d'information de la STEG ne permet pas encore une telle distinction des activités.

L'état de résultat de l'activité Gaz est arrêté sur la base des mêmes méthodes comptables retenues pour la préparation des états financiers toutes activités confondues.

II. Détermination des charges et produits :

II.1. Les charges :

Elles sont identifiées :

- par leur destination Gaz ou Electricité (compte général) ;
- par les UR (régions gaz, direction gaz, GPL, El Borma ...) ;
- par les UF (distribution Gaz).

Chaque compte de charge a été trié selon l'un des critères sus-indiqués, seules les cessions réciproques sont déterminées par la Comptabilité Analytique au prix coûtant.

Les charges relatives à l'activité électricité sont déterminées par déduction. Ainsi, toutes les autres charges ne répondant pas aux critères sus-indiqués ont été imputées à l'activité électricité.

La cession de gaz aux centrales pour la production d'électricité est calculée à sa valeur comptable (prix coûtant).

Les charges financières sont identifiées par la destination de l'emprunt contracté (pour les coûts d'emprunt) et de la nature de l'immobilisation (pour les coûts de démantèlement).

Les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks sont déterminées au prorata du stock de l'activité Gaz par rapport au stock global d'exploitation.

Les frais administratifs sont calculés par la comptabilité Analytique en appliquant des clés de répartition dont essentiellement le chiffre d'affaires.

II.2. Les produits :

Le chiffre d'affaires est déterminé à partir des comptes spécifiques aux deux activités tels qu'ils apparaissent sur la balance générale des comptes.

La subvention d'exploitation reçue de l'Etat est affectée à l'électricité proportionnellement aux quantités consommées par les centrales y compris le producteur privé « CPC » de Radès.

Les autres comptes de produits sont extraits à travers les UR d'imputation.

Les produits relatifs à l'activité Electricité sont déterminés par déduction du total STEG ou par défaut. Ainsi les produits de placement, les produits des comptes courants et les produits sur cession d'immobilisations pour lesquels il ne peut y avoir de règles de répartition logiques ont été imputés à l'activité Electricité.



ETAT DU RESULTAT PAR ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2014

	EN DT					
	31/12/2014			31/12/2013		
	GAZ	Electricité	Global	GAZ	Electricité	Global
REVENUS	1 047 009 528	2 688 992 279	3 736 001 807	859 703 034	2 108 920 216	2 968 623 250
Cession fournie	2 789 853 991	-3 208 181	2 786 645 810	2 658 195 935	-2 958 880	2 655 237 055
Coût des ventes	-4 665 647 598	-1 101 669 095	-5 767 316 693	-4 471 800 489	-924 652 294	-5 396 452 783
Cession reçue	3 208 181	-2 789 853 991	-2 786 645 810	2 958 880	-2 658 195 935	-2 655 237 055
Subvention d'exploitation	895 812 577	1 427 280 503	2 323 093 080	1 078 900 999	1 689 893 155	2 768 794 154
MARGE BRUTE	70 236 679	221 541 515	291 778 194	127 958 360	213 006 262	340 964 621
Autres produits d'exploitation	9 045 783	64 617 724	73 663 507	4 430 736	60 387 890	64 818 626
Frais d'administration	- 8 130 253	-36 264 929	-44 395 182	-7 568 296	-36 381 632	-43 949 928
Autres charges d'exploitation	- 5 993 037	-57 582 197	-63 575 234	-3 824 243	-73 962 616	-77 786 859
RESULTAT D'EXPLOITATION	65 159 172	192 312 113	257 471 285	120 996 557	163 049 904	284 046 460
Charges financières nettes	- 29 150 474	-204 939 717	- 234 090 191	-45 740 329	-453 964 816	-499 705 145
Produits des placements	0	12 983 838	12 983 838	0	5 117 445	5 117 445
Autres gains ordinaires	129	5 008 156	5 008 285	449	10 264 024	10 264 473
Autre pertes ordinaires	- 4 703	-10 572 816	-10 577 519	-2247	-9 671 207	-9 673 454
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	36 004 126	-5 208 427	30 795 699	75 254 430	-285 204 650	-209 950 222
Impôt sur les <i>benefices</i>			-32 528 618			-42 055 606
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			- 1 732 919			-252 005 828

AUTRES INFORMATIONS

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2014

EN DT

PRODUITS	CHARGES		SOLDES	
Revenus & autres produits d'exploitation	3 787 772 109	Production déstockée	0	
Production immobilisée	66 273 330		0	Production
Total	3 854 045 439	Total		3 854 045 439
Production	3 854 045 439	Achats consommés	5 135 236 527	Marge sur coût matières
				-1 281 191 088
Marge sur coût matières	-1 281 191 088	Autres charges d'exploitation	138 383 154	Valeur ajoutée brute
Subvention d'exploitation	2 323 093 080			903 518 838
Total	1 041 901 992	Total		
Valeur ajoutée brute	903 518 838	Impôts & Taxes	14 131 268	
		Charges de personnel	334 226 340	
Total	903 518 838	Total	348 357 608	Excédent brut d'exploitation
Excédent brut d'exploitation	555 161 230	Autres charges ordinaires	10 577 519	
Autres produits ordinaires	17 992 123	Charges d'intérêts nettes	234 090 191	
Transferts & reprise de charges	2 937 647	Dotations aux amortissements & provisions	399 965 965	
Reprises sur provisions	21 897 573	Impôts sur les sociétés	32 528 618	
Rés part.	77 440 801			
Total	675 429 374	Total	677 162 293	Résultats des activités ordinaires
				-1 732 919

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 DECEMBRE 2014

CHARGES PAR DESTINATION	MONTANT	VENTILATION			
		ACHATS CONSOMMES	CHARGES DE PERSONNEL	AMORT. & PROV.	AUTRES CHARGES
Coût des ventes	5 767 316 692	5 075 356 515	296 834 413	261 479 993	133 645 771
Charges d'exploitation	5 958 368 020	5 135 236 527	334 226 340	340 916 356	147 988 797
Travaux faits par l'entreprise	- 66 273 330	- 59 196 030	- 6 792 385	- 39 888	- 245 027
Frais administratifs	- 44 395 182	- 679 614	- 27 661 895	- 1 955 674	- 14 097 999
Résorption de la participation des tiers	- 77 440 801			- 77 440 801	
Transfert de charges	- 2 937 647		- 2 937 647		
Ventes de déchets	- 4 368	- 4 368			
Frais administratifs	44 395 182	679 614	27 661 895	1 955 674	14 097 999
Autres charges d'exploitation	63 575 234			59 049 609	4 525 625
Total	5 875 287 108	5 076 036 129	324 496 308	322 485 276	152 269 395

ENDT

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL 31 AU DECEMBRE 2014

		<i>EN DT</i>
Résultat Comptable		30 795 700
Les réintégrations		177 865 962
Timbres de voyage	21 600	
Pénalités de retard et amendes	24 650	
Pertes de changes latentes	93 641 889	
Dotations aux comptes de provisions	59 874 248	
Charges financières non déductibles	12 974 778	
Intérêts sur emprunts pris en charge	500 485	
Amortissement non déductible	7 095 034	
Contribution exceptionnelle au budget de l'Etat	3 733 277	
Les déductions		77 987 505
Revenus des actions	1 061 273	
Reprises de provisions	22 009 173	
Gains de changes latents	54 917 059	
Résultat fiscal avant les avantages fiscaux		130 674 157
Part du bénéfice résultant de l'exportation	0,475894 %	559 684
Résultat fiscal imposable		130 114 473
Impôt sur les sociétés	25%	32 528 618
Minimum d'impôt		4 270 649
Résultat net après impôt		-1 732 919

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

EN DT

1- Engagements donnés	2014	2013
Intérêts sur emprunts	1018 430 199	1098 129 020
Cautions bancaires	38 077 229	21 322 560
TOTAL	1056 507 428	1 119 451 580
2- Engagements reçus		
Cautions bancaires	711 768 310	1 619 307 588
Hypothèque Tunisie Cables	4 746 353	4 746 353
Produits financiers sur branchements à terme	7 732 063	8 044 596
Crédits à utiliser	1 633 320 606	1 210 973 363
Intérêts sur prêts au personnel	5 518 021	5 566 354
TOTAL	2 363 085 353	2 848 638 254
3- Engagements réciproques		
Marchés et commandes non soldées	449 574 316	864 392 715
Accréditifs	8 648 384	9 853 360
TOTAL	458 222 700	874 246 075

RAPPORTS DE L'AUDITEUR EXTERNE



**RAPPORT GENERAL DU REVISEUR LEGAL DES COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames, Messieurs les administrateurs de
la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
« S.T.E.G »**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers de la société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz « STEG » arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1- Responsabilité de la direction

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité du Reviseur légal

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers annexés au présent rapport, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Justification de l'opinion avec réserves

Il ressort de nos travaux de révision des comptes de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz les réserves suivantes:



3-1 Immobilisations corporelles

3-1-1 En application des dispositions du paragraphe 17 de la loi n°96-112 relative au Système Comptable des Entreprises, la société a engagé, courant l'exercice 2013, une opération d'inventaire physique de ses immobilisations qui a porté sur les équipements de production, les terrains, les bâtiments, le matériel roulant et les pièces de sécurité, représentant 35% de la valeur des immobilisations à la date du 31 décembre 2013.

Par ailleurs, vue la complexité de cette opération, qui est une première depuis la création de la STEG, il a été créé en date du premier août 2014, une structure en interne chargée de l'inventaire physique de toutes les immobilisations. A ce stade, cette structure n'a pas encore entamé ses travaux.

L'inventaire physique de toutes les immobilisations de la STEG et le rapprochement de ses résultats avec les données comptables ainsi que la justification des écarts auraient un impact certain sur le solde des immobilisations et les capitaux propres de la société, que nous ne sommes pas en position de déterminer avec précision.

3-1-2 La commission d'apurement et de restructuration des entreprises publiques, chargée de l'évaluation du patrimoine immobilier transféré à la STEG en vertu de l'article 6 du décret-loi n°62-8 du 03 avril 1962 portant sa création, n'a pas achevé ses travaux. Par ailleurs, la société ne dispose pas, des titres de propriété de 33% des lots constituant son patrimoine immobilier.

C'est ainsi que nous ne sommes pas actuellement en mesure de nous prononcer sur l'impact des ajustements qui pourraient résulter de la régularisation de cette situation, sur le solde des immobilisations et la situation nette de la société.

3-1-3 Le coût de démantèlement est amorti sur une durée supérieure à celles des immobilisations auxquelles il se rapporte. En effet, les modifications apportées au planning d'utilisation des immobilisations techniques n'ont pas été accompagnées d'un ajustement proportionnel de leur durée d'amortissement.

De ce fait, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'incidence de l'ajustement de la durée d'utilité des immobilisations techniques sur la situation nette de la société.

3-2 Clients, avances reçues

La rubrique «Clients, avances reçues» totalisant, au 31 décembre 2014, la somme de 168 737 KDT, regroupe essentiellement des sommes en instance d'affectation se rattachant d'une part, aux contributions reçues des clients, qualifiées de subventions d'investissement mais qui n'ont pas été imputées aux capitaux propres dès l'identification de la nature des travaux auxquels elles se rapportent et d'autre part, aux avances relatives à des travaux exécutés et non encore facturés.

Ces sommes demeurent sous cette rubrique jusqu'à la facturation des travaux s'y rapportant, que l'évaluation du système de contrôle interne a montré qu'elle est généralement tardive.

Il en découle, que la justification et l'apurement de ces comptes auraient un impact significatif sur les capitaux propres de la société, les soldes des comptes clients et des avances reçues.





Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes (3-1) et (3-2), les états financiers ci-joints, arrêtés au 31 décembre 2014, dont le total net du bilan s'élève à 7 933 604 KDT, et qui font ressortir un résultat net déficitaire de 1 733 KDT et une variation négative de trésorerie de 262 915 KDT, sont réguliers et sincères dans tous leurs aspects significatifs et donnent une image fidèle, de la situation financière de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

4- Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les éléments suivants:

4-1 En date du 13 mai 2000, la STEG a signé avec British Gas Tunisie une lettre d'engagement approuvée par le ministère de tutelle, portant sur la consolidation du déficit vendeur du gaz Miskar et Hasdrubal, à laquelle l'ETAP a adhéré en date du 02 février 2009. Cependant, et depuis l'entrée en exploitation du site Hasdrubal en 2010, des difficultés d'ordre pratique ont amené les parties, sous l'égide de l'Autorité Concédante, à suspendre l'application de cet accord global jusqu'à statuer sur la suite à lui donner. Cette suspension provisoire a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2015 lors de la réunion du 9 mars 2015 entre la STEG, l'ETAP et British Gas Tunisie.

C'est ainsi que la STEG a d'une part, facturé des déficits individuels (par gisement) totalisant, au 31 décembre 2014, la somme de **159 898 KDT**, et d'autre part, elle a constitué une provision de l'ordre de **46 000 KDT** pour couvrir le risque éventuel de remboursement d'une partie des montants encaissés au titre des déficits non consolidés des exercices 2010 et postérieurs, détaillée au niveau de la note 3-11-4.

Compte tenu de ce qui précède et de l'incidence de l'application de l'accord de consolidation, nous ne pouvons pas actuellement nous prononcer sur le sort définitif de cette affaire.

4-2 Comme il est décrit au niveau des notes aux états financiers n° 4-6, 4-7, 4-9, 4-14 et 4-15, les travaux de justification et d'apurement de certains comptes d'actifs et de passifs courants ainsi que des suspens bancaires et postaux ne sont pas achevés jusqu'à la date de préparation du présent rapport.

4-3 Contrairement aux dispositions de l'article 3 de la loi n°96-112 relative au Système Comptable des Entreprises, la société n'a pas obtenu l'autorisation préalable du ministère des finances pour l'adoption des deux normes comptables internationales : IAS 21 et IAS 16 relatives respectivement aux effets des variations des cours des monnaies étrangères et aux immobilisations corporelles.

5- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la réglementation en vigueur à la vérification des informations contenues dans le rapport d'activité relatif à la gestion de l'exercice 2014. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Par ailleurs, dans le cadre de notre mission de révision des comptes, nous avons procédé à l'examen et l'évaluation du système de contrôle interne de la société. Le rapport correspondant a été remis à la direction générale et fait partie intégrante du présent rapport.

Tunis, le 07 mai 2015

International Management & Auditing Company « I.M.A.C »
Membre de « The Leading Edge Alliance »

Abderrazek SOUEI



International Management & Auditing Company
Membre du réseau « The Leading Edge Alliance »





Rapport spécial



International Management & Auditing Company
Membre du réseau « The Leading Edge Alliance »





**RAPPORT GENERAL DU REVISEUR LEGAL DES COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames, Messieurs les administrateurs de
La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
« S.T.E.G »**

En exécution de la mission de révision légale des comptes annuels de la STEG qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions de l'article 9 du décret n° 87-529 du 1^{er} avril 1987 fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est totalement détenu par l'Etat, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par le décret sus-indiqué relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence au titre de l'exercice 2014 de nouvelles conventions entrant dans le champs des dispositions de l'article 9 du décret cité ci-dessus.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

La convention conclue entre la STEG et le Ministère de l'Industrie et de l'énergie, en date du 31 août 2009, relative au détachement d'un ingénieur principal de la société auprès dudit Ministère a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2014.

En effet, la STEG a supporté l'intégralité de la masse salariale du détaché qu'elle a facturé au Ministère de l'Industrie et de l'Énergie et qui se détail comme suit :

	Masse salariale supportée par la STEG	Montant facturé au Ministère	Remboursement effectué par le Ministère
Antérieur à l'exercice 2014	237	237	-
Exercice 2014	62	62	-
Total	299	299	-

(En KDT)



Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 9 du décret n° 87-529 du 1^{er} avril 1987.

Tunis, le 07 mai 2015
International Management & Auditing Company « I.M.A.C »
Membre de « The Leading Edge Alliance

Abderrazek SOUEI



DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décisions du Conseil d'Administration:

Décision du 2 avril 2015:

Après discussions, le Conseil d'Administration arrête les états financiers au 31 décembre 2014 conformément au projet qui lui a été soumis et recommande de les transmettre à l'auditeur externe à l'effet de l'examen nécessaire et des vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur en la matière.

Décision du 19 mai 2015:

Après discussions, et après avoir pris acte de l'opinion exprimée par l'auditeur externe, le Conseil d'Administration approuve les états financiers de la STEG arrêtés au 31/12/2014 tout en prenant en compte de ses remarques et recommandations relatives à l'inventaire des immobilisations et les opérations de rapprochement bancaires. Le Conseil a également recommandé de lui soumettre le rapport du contrôle interne dans sa version définitive dans un délai raisonnable.

